

Nombre de conseillers en exercice :	22
Présents :	15
Votants :	20

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Ballon – Saint Mars, se sont réunis dans la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Maurice Vavasseur, Maire de la commune de Ballon – Saint Mars.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : 10 février 2023.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Vavasseur Maurice – Cheutin Marie – Etcheberry Pierre – Rallier Marie-Paule – Bellenfant Fabien – Gousset Jocelyne – Brison Gilles – Pierrat Véronique – Gallet Christine – Bollée Yves – Supéra Christelle – Champion Sylvain – Chartier Christophe – Roustel Roselyne – Laurent Patrice.

Étaient absents et excusés :

Monsieur Ravenel Laurent ayant donné procuration à Monsieur Vavasseur Maurice ;
Madame Grosbois Isabelle ayant donné procuration à Madame Roustel Roselyne ;
Madame Yvard Véronique ayant donné procuration à Monsieur Etcheberry Pierre ;
Monsieur Habert Pascal ayant donné procuration à Madame Gousset Jocelyne ;
Madame Gangnery Patricia ayant donné procuration à Madame Véronique Pierrat ;
Messieurs Orange Damien et Surmont Sébastien

Monsieur Sylvain Champion a été élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2023 a été adopté à l'unanimité.

A – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°01-2023-02-28D : INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

Conformément à l'article L2122.23 du CGCT Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 17 janvier 2023 en vertu de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 04 juin 2020.

1) RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- ▶ le 24 janvier 2023 (DIA n°07202323Z0001), renonciation au droit de préemption, immeuble situé 3bis, rue de la Croix de Pierre cadastré section AC n°665 ;
- ▶ le 27 janvier 2023 (DIA n°07202323Z0002), renonciation au droit de préemption, immeuble situé 3, rue Principale cadastré section 301 AB n°145 ;
- ▶ le 27 janvier 2023 (DIA n°07202323Z0003), renonciation au droit de préemption, immeuble situé 7, rue Aristide Briand cadastré section ZM n°60 et 61 ;

2) DEVIS SIGNÉS

<i>Date</i>	<i>Objet de la décision</i>	<i>Société retenue</i>	<i>Montant H.T.</i>
18/01/2023	Aménagement extérieur – abords agence postale communale	COLAS	29 500,00 €
18/01/2023	Aménagement rue Saint Laurent : remplacement du réseau d'eaux pluviales	COLAS	25 189,55 €
20/01/2023	Illustration – fronton école publique Élisabeth et Robert Badinter – rue du Gal de Gaulle	ÉLISE BEIGNARD	4 220,00 €
27/01/2023	Aménagement intérieur mairie et agence postale communale	BUREAUX & CLOISONS CONCEPT	14 120,48 €
27/01/2023	Coteau des Buttes : élagage de la haie et travaux de clôture	ASSOCIATION ATELIERS ESTIM	10 620,00 €
27/01/2023	Coteau des Buttes : remise en état de deux abris à moutons	ASSOCIATION ATELIERS ESTIM	3 800,00 €
01/02/2023	Chaufferie salle des fêtes : vanne 3 voies	DELABOUDINIÈRE	1 894,75 €
03/02/2023	Commande de papier pour photocopieurs (écoles et mairie)	GROUPE DELTA OUEST	2 019,10 €
06/02/2023	Mairie : modification de la baie informatique	GROUPE SIMTEL	367,50 €
06/02/2023	4 smartphones	GROUPE SIMTEL	780,00 €
08/02/2023	Modification éclairage public – rue du Général Leclerc	SPIE	1 196,00 €
08/02/2023	Éclairage public : remplacement mât accidenté – route de Montfort	SPIE	458,00 €
10/02/2023	Aménagement VC n°10 : travaux de busage	EIFFAGE	2 520,00 €
16/02/2023	Terreau horticole	HUNAUDIÈRES MATÉRIAUX	715,00 €
17/02/2023	Végétaux pour cimetières	VÉGÉTAL SERVICES	2 810,29 €
27/02/2023	Fourniture de panneaux – route VC n°10	TRACAGE SERVICE	370,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

- Déconstruction de l'ex-gendarmerie – 5, rue Carnot : L'opération est achevée. La réception des travaux aura lieu le jeudi 2 mars 2023. Une rencontre sur le terrain avec Sarthe Habitat et le maître d'œuvre retenu pour le programme de construction de logements locatifs est prévue le jeudi 9 mars 2023 à 10 heures.
- Aménagement de la rue Saint Laurent : L'opération est également achevée. La réception a eu lieu aujourd'hui. L'aménagement paysager reste à faire : des copeaux de bois seront mis dans les parterres en attendant des plantations programmées pour cet automne.
- Réfection de la voirie – VC n°10 : les travaux sont en voie d'achèvement. Les enduits gravillonnés – bi-couche seront effectués au cours de cet été.
- Aménagement de la cour de la mairie : Chantier actuellement en cours (entreprise Colas).
- Plantations dans les cimetières : Madame Christine Gallet informe les membres du Conseil municipal que de nouvelles interventions sont programmées le samedi 11 mars 2023 de 9 à 11 heures et le mardi 14 mars 2023 toute la journée (appel aux bénévoles, élus en collaboration avec le service technique : une communication via Intramuros sera faite).
- Aménagement intérieur de la mairie : Dans le cadre de l'ouverture prochaine du guichet d'accueil pour l'instruction des cartes nationales d'identité et des passeports, l'entreprise Bureaux & Cloisons Concept devrait intervenir dans les semaines à venir.

- Tontes des espaces publics : Cette prestation est confiée à l'ESAT Guette-midi (ESATCO). Une rencontre avec le nouveau directeur va être programmée afin de revoir l'ensemble des interventions à effectuer sur le territoire communal.
- Diagnostic thermique de certains bâtiments communaux : une consultation va être prochainement lancée.
- Espace Saint Ellier – meublés de tourisme : le bail commercial est en cours de validation et pourrait être effectif au 1^{er} avril 2023. Une visite des meublés aura lieu lundi 6 mars 2023 à 9 heures 30 afin de faire le point sur les derniers travaux d'aménagement à effectuer.
- Réflexion sur les espaces communaux « Prieuré - Champ de Foire - Halles » : Intervention cet après-midi de l'agence Auxilia. Monsieur le Maire fait un rapide compte-rendu de cette réunion de travail.

N°02-2023-02-28D : MISE EN ACCESSIBILITÉ – ARRÊT DE BUS « SAINT LAURENT » - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Saint Laurent, a été programmé la mise en accessibilité de l'arrêt de bus – direction centre-bourg dans ce même secteur. Ces travaux pourraient faire l'objet d'une aide financière du Conseil régional des Pays de la Loire dans le cadre de la mise en accessibilité des points d'arrêts routiers (PAR).

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Décide :**

- ⇒ De solliciter le Conseil régional au titre de la mise en accessibilité des points d'arrêts routiers (PAR) pour l'aménagement de l'arrêt de car Aléop situé rue Saint Laurent direction centre-bourg;
- ⇒ D'arrêter les modalités de financement suivantes :

<i>Origine des financements</i>	<i>Montant global HT (€)</i>	<i>Taux de participation (%)</i>	<i>Montant (H.T.)</i>
Maître d'ouvrage	11 002,15 €	30,00 %	3 300,15 €
Conseil régional des Pays de la Loire	11 002,15 €	70,00 %	7 702,00 €
TOTAL		100,00 %	11 002,15 €

Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.
- Atteste de l'inscription des projets au budget primitif 2023 ;
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°03-2023-02-28D : AMÉNAGEMENT RUE SAINT LAURENT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE POUR LA MISE ŒUVRE D'UN TAPIS EN ENROBÉ

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de ses compétences, le département de la Sarthe assure l'entretien des voies départementales. La technique pratiquée pour le renouvellement de la couche de surface est l'enduit superficiel.

Toutefois, le Conseil départemental laisse la liberté aux communes d'utiliser une autre technique tel qu'un tapis en enrobé. Dans ce cas, il appartient aux collectivités de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Conseil départemental d'un montant équivalent à 50% du coût HT du tapis dans la limite de 40 000,00 €. L'aménagement de la rue Saint Laurent faisant l'objet d'une réalisation d'un tapis en enrobé, il est possible de solliciter une aide financière dans les conditions présentées ci-dessus.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Décide :**

⇒ De solliciter le Conseil départemental de la Sarthe pour la mise en oeuvre d'un tapis en enrobé sur la partie concernée des travaux d'aménagement de la rue Saint Laurent;

⇒ D'arrêter les modalités de financement suivantes :

<i>Origine des financements</i>	<i>Montant global HT (€)</i>	<i>Taux de participation (%)</i>	<i>Montant (H.T.)</i>
Maître d'ouvrage	33 228,00 €	50,00 %	16 614,00 €
Conseil départemental de la Sarthe	33 228,00 €	50,00 %	16 614,00 €
TOTAL		100,00 %	33 228,00 €

Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.
- Atteste de l'inscription des projets au budget primitif 2023 ;
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°04-2023-02-28D : PROGRAMME FONDS VERT 2023 : TRAVAUX LIÉS AUX DÉGÂTS OCCASIONNÉS PAR LES INONDATIONS – RUE DE MOULINS

Dans le cadre du programme « Fonds Vert » - prévention des risques d'inondation pour l'année 2023, un projet susceptible d'être éligible est :

« Travaux liés aux dégâts occasionnés par les inondations – rue de Moulins ».

<i>Origine des financements</i>	<i>Montant global HT (€)</i>	<i>Taux de participation (%)</i>	<i>Montant (H.T.)</i>
Maître d'ouvrage	76 617,00 €	50,00	38 309,00 €
Programme « Fonds vert » 2023	76 617,00 €	50,00	38 308,00 €
TOTAL		100,00	76 617,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'État.

Le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour ce dossier au titre du programme « Fonds vert » pour l'année 2023,
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2023,
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°05-2023-02-28D : CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DES MODALITÉS DE GESTION DE LA STATION D'AUTOPARTAGE MOUV'NGO

À la suite de la prise en charge de la compétence d'organisation des mobilités par le Syndicat Mixte du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal d'un projet de convention rédigé par le Pôle métropolitain concernant la prise en charge de l'exploitation de la station d'autopartage Mouv'nGo située sur la commune (place de la mairie).

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité, approuve le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à signer ce document dont les modalités prennent effet à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°06-2023-02-28D : RÉVISION DES TARIFS – DROITS DE PLACE

Dans le cadre de l'organisation d'un marché de producteurs locaux à l'initiative de l'association ABIACA (Association Ballonnaise Indépendants Artisans Commerçants et Agriculteurs) qui aura lieu tous les vendredis de 16 heures à 19 heures 30 sur la place du champ de foire, le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide :

- D'établir des droits de place pour ce marché de la manière suivante :
 - Emplacement sans électricité par jour de marché : **1,00 Euro**;
 - Emplacement avec électricité par jour de marché : **1,50 Euro** ;
- De confier l'organisation du marché (suivant règlement intérieur établi par l'association) et la gestion des droits de place à l'association ABIACA. Cette dernière établira annuellement un état des emplacements utilisés qui permettra à la collectivité d'établir des titres recettes auprès des exposants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

B – PERSONNEL COMMUNAL

N°07-2023-02-28D : INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Vu les heures effectuées par :

- Madame Chantal Évrard, adjoint technique principal de 1^{ère} classe : intervention lors du service minimum d'accueil du 19 janvier 2023 mis en place par la collectivité dans le cas d'un mouvement de grève ;
- Madame Brigitte Lambin, adjoint technique, intervention lors des services minimum d'accueil les 19 et 31 janvier 2023 organisés par la collectivité dans le cadre des mouvements de grève;
- Madame Bouchra Chhiti, adjoint technique : intervention lors des services minimum d'accueil les 19 et 31 janvier 2023 organisés par la collectivité dans le cadre des mouvements de grève.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'accorder :

⇒ une indemnité horaire pour 4 heures 30 de travaux supplémentaires à Madame Chantal Évrard ;

⇒ une indemnité horaire pour 7 heures 30 de travaux supplémentaires à Madame Brigitte Lambin ;

⇒ une indemnité horaire pour 7 heures 30 de travaux supplémentaires à Madame Bouchra Chhiti.

Le versement de ces heures supplémentaires sera effectué sur les salaires du mois de mars 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ouverture d'un guichet d'accueil pour l'instruction des cartes nationales d'identité et des passeports :

L'ouverture officielle ne saurait tarder. Cette dernière est conditionnée entre autres par la mise en place d'un logiciel de rendez-vous. Une visioconférence est prévue demain après-midi avec un prestataire : affaire à suivre.

N°08-2023-02-28D : PERSONNEL COMMUNAL : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune nouvelle BALLON – SAINT MARS.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin de valider le tableau des effectifs ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le tableau des effectifs de la commune BALLON – SAINT MARS, tel que présenté ci-après :

Cadre d'emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire	Observations
Filière administrative				
Attaché territorial Principal	A+	1	35h00	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35h00	
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	19h00	
Adjoint administratif	C	2	35h00	
Adjoint administratif	C	2	17h30	
Filière technique				
Agent de maîtrise	C	1	35h00	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	3	35h00	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35h00	
Adjoint technique territorial	C	3	35h00	
Adjoint technique territorial	C	1	22h00	
Adjoint technique territorial	C	1	21h00	
Adjoint technique territorial	C	1	20h00	
Filière sanitaire et sociale				
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	3	35h00	
Autres emplois				
Adjoint technique	C	2	20h00	CDD (agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activités)
Adjoint technique	C	1	20h00	CDD (agent contractuel pour le remplacement d'un fonctionnaire absent)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

C – AFFAIRES SCOLAIRES

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

Travaux école – rue du Général de Gaulle : Opération en cours d'achèvement. L'illustration du fronton sera réalisée par l'artiste Emilise pendant les vacances d'avril.

Prochaine commission scolaire du jeudi 2 mars 2023 à 20 heures 30 : l'ordre du jour portera sur les travaux de l'école rue du Général de Gaulle, les bilans de fonctionnement des différents services au titre de l'année 2022, les prévisions de travaux et investissements au titre du budget primitif 2023, la carte scolaire 2023/2024, une réflexion concernant le personnel communal et l'organisation des services à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 (départ à la retraite d'un agent, fin de contrat pour deux agents au mois de juillet), réflexion quant à la restructuration des sites scolaires et périscolaires...

N°09-2023-02-28D : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR ACTIVITÉS SPORTIVES – COMMUNE DE CONGÉ-SUR-ORNE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal un projet de convention rédigé par la commune de Congé-sur-Orne concernant une mise à disposition d'un terrain communal pour activités sportives à destination des élèves de l'école publique Élisabeth et Robert Badinter. Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité est favorable à cette proposition de nature notamment à favoriser des sorties pédagogiques sur la commune de Congé-sur-Orne et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

D – ASSAINISSEMENT

Délégation de service public : une rencontre aura lieu jeudi 2 mars 2023 à 14 heures avec l'entreprise PIGEON Eau & Solutions et le cabinet NTE chargé du suivi de la DSP afin de faire un premier bilan depuis le 1^{er} janvier 2023 à la suite au changement de fermier.

E – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Départ de Madame Marie-Paule Rallier à 19 h 45 : 19 voix délibératives

- **Fête de fin d'été** : Monsieur Fabien Bellenfant informe les membres du Conseil municipal que la fête de fin d'été initialement prévue le week-end du 26 et 27 août a été décalée d'une semaine (2 et 3 septembre 2023). Les animations retenues sont en cours de validation (pour information la balade contée est en cours de rédaction).
- **Site internet et création d'un logo pour la commune** : la construction est toujours en cours.
- **Bibliothèque municipale** : Véronique Pierrat informe les membres du Conseil municipal des éléments suivants :
 - o **Fonds local** : les membres volontaires pour la constitution et l'organisation d'un fonds local se sont réunis. Les premières bases ont été établies. Prochaine rencontre le mercredi 1^{er} mars 2023.
 - o **Projet artistique** : projet d'une animation en lien avec les bibliothèques du territoire avec la thématique pour Ballon – Saint Mars sur le groupe des « Beatles ».
- **Opération « Argent de poche »** : Nouvelle opération qui pourrait être programmée aux vacances d'avril sous réserve des capacités de la Maison des Projets à pouvoir assurer cette animation.
- **Journée Citoyenne – 23 septembre 2023** : Christelle Supéra présente la programmation de l'organisation de cette opération (13 avril : réunion d'information – 22 juin : préparation – 14 septembre : organisation).

- Décorations de Noël : proposition de création de nouveaux supports pour la décoration sur la commune pendant la période de Noël : accord du Conseil municipal
- Jeux olympique 2024 : Projet d'une œuvre en osier fabriquée par une équipe de bénévoles (atelier de fabrication d'objets en osier – ASL) ayant pour thème les jeux olympiques (2024) ; cette dernière serait mise en valeur sur la commune (lieu à déterminer précisément) : accord du Conseil municipal.
- Point sur le dossier « cadran solaire » : Le dossier déposé au titre du fonds européen « leader » est en cours d'instruction. Monsieur Michel Lalos a proposé d'autres projets de création de cadrans solaires sur la commune.
- Office du tourisme « Peintres dans le Bocage » : Accord du Conseil municipal pour accueillir la manifestation culturelle « Les Peintres dans le Bocage » organisée par l'Office de tourisme Maine Cœur de Sarthe le dimanche 31 mars et lundi 1^{er} avril 2024 (mise à disposition gratuite de la salle des fêtes, prix de la commune d'une valeur de 100 € pour décerner aux lauréats, verre de l'amitié à l'issue de la manifestation).
- Course de « caisses à savon » : Manifestation organisée annuellement et de manière itinérante sur le territoire de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe par la Maison des Projets. La commune de Ballon – Saint Mars est candidate pour l'édition 2025.
- Animations autour des chauves-souris : Déjà sollicitée par le Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement (CPIE) en 2022 pour assurer une animation autour des chauves-souris (sortie nocturne), la commune n'avait pas donné suite faute de temps pour l'organisation de cet évènement. Le CPIE a renouvelé sa demande pour 2023 : accord du Conseil municipal pour accueillir cette animation fin août/début septembre.
- Actions sociales :
 - Marie Cheutin informe le Conseil municipal de l'organisation du goûter du CCAS qui aura lieu demain, 1^{er} mars, à destination des aînés de la commune.
 - Une réunion aura lieu ce même 1^{er} mars à l'échelle communautaire et à l'initiative de la Maison des Projets à destination des CCAS. Cette rencontre permettra de faire un point sur le fonctionnement et le financement de l'épicerie solidaire et de la banque alimentaire.
 - Deux nouvelles réfugiées ukrainiennes sont arrivées sur la commune (14 résidents au total).
- Prochaines dates :
 - 16 mars 2023 – 18 h30 : Groupe de travail « Finances » (préparation budgétaire).
 - 20 mars 2023 – 18h30 : étude des demandes de subventions aux associations au titre de l'année 2023 par la commission « Action sociale et solidaire – vie associative – cadre de vie et citoyenneté ».
 - 30 mars 2023 – 18h30 : Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20 heures 20 minutes.

Affiché en application de l'article L 2121 -25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	NOM	Prénom	Signature
1	VAVASSEUR	Maurice	
2	RAVENEL	Laurent	Procuration donnée à VAVASSEUR Maurice
3	CHEUTIN	Marie	
4	ETCHEBERRY	Pierre	
5	RALLIER	Marie-Paule	
6	BELLENFANT	Fabien	
7	HABERT	Pascal	Procuration donnée à GOUSSET Jocelyne
8	GOUSSET	Jocelyne	
9	BRISON	Gilles	
10	ROUSTEL	Roselyne	
11	CHAMPION	Sylvain	
12	BOLLÉE	Yves	
13	GALLET	Christine	
14	GANGNERY	Patricia	Procuration donnée à PIERRAT Véronique
15	YVARD	Véronique	Procuration donnée à ETCHEBERRY Pierre
16	GROSBOIS	Isabelle	Procuration donnée à ROUSTEL Roselyne
17	PIERRAT	Véronique	
18	SUPÉRA	Christelle	
19	LAURENT	Patrice	
20	CHARTIER	Christophe	
21	ORANGE	Damien	Absent excusé
22	SURMONT	Sébastien	Absent excusé